ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Samedi 7 juillet 1900 (18 Messidor An 108 de la République), 188e jour de l'année, 27e jour de l'été, 11e jour de la lune.
Lever du soleil à 4 h. 02 ; coucher à 8 h. 02.
Lever de la lune à 8 h. 15 soir ; coucher à minuit.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 6 juillet :
Baromètre à 2 heures du soir : 759 m.m. (variable).
Baisse depuis la veille : 4 m/m.
Thermomètre à 6 heures du matin : 14° au-dessus ; à 3 heures de l'après-midi : 23° au-dessus.
Etat du ciel : Nuageux.
Direction et force du vent : Nord-Ouest, modéré.
Pluie tombée depuis 24 heures : 0 m.m. 5.
Temps probable pour samedi : Beau.

Lire à la 2e page :

Un procès de un million et demi à Roubaix.

La Coopérative « La Paix » a vendu près de deux millions de pains en une année. La vogue de cette Société ouvrière s'explique ainsi : elle vend des marchandises de toute première qualité et elle distribue des bénéfices importants à ses membres.

LA QUESTION DE TRAMWAYS

M. le Préfet du Nord a pris l'arrêté suivant :

Nous Préfet du département du Nord, chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur,

Vu les avant-projets d'extension du réseau des tramways électriques de Roubaix présentés par la Ville de Roubaix et la Compagnie nouvelle des tramways de Roubaix-Tourcoing, aux dates des 15 et 25 septembre 1899,

Vu les délibérations de M. le Ministre des Travaux publics des 29 décembre 1899 et 18 janvier 1900 déclarant que l'enquête d'utilité publique peut avoir lieu sans que la question de savoir à quelle autorité il appartiendra d'accorder la nouvelle concession ait été résolue ;

Vu la délibération du Conseil général du Nord du 25 avril 1900, décidant qu'il ne doit statuer sur la demande de prolongation de la concession actuelle, ainsi que sur la demande de concession et de rétrocession des nouvelles lignes, présentées par la Ville de Roubaix, il sera procédé à l'enquête prescrite par l'article 29 de la loi du 11 juin 1880, sous toutes réserves, notamment en ce qui concerne l'autorité concédante et la classification du réseau (communal ou départemental) ;

Sur le rapport de M. l'ingénieur en chef, directeur du contrôle, du 28 juin 1900, proposant la mise à l'enquête ;

Vu la loi du 11 juin 1880 et le décret du 18 mai 1881, concernant la forme des enquêtes en matière de concession d'intérêt local et de tramways ;

Arrêtons :

Art. 1er. — Les avant-projets et les pièces ci-dessus visés resteront déposés pendant un mois, du 8 juillet au 8 juillet 1900, aux mairies de Roubaix et de Lannoy, chefs-lieux de canton, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Art. 2. — Les registres d'enquête seront ouverts aux mêmes lieux et pendant le même délai, pour recevoir les observations qui seraient faites sur les avant-projets dont il s'agit.

Art. 3. — Un plan de traverse et un mémoire descriptif seront déposés pendant le même temps avec un registre spécial aux mairies de chacune des communes de Wattrelos, Hem et Leers.

Art. 4. — Les Conseils municipaux de Roubaix, Lannoy, Wattrelos, Hem et Leers, convoqués au besoin en session extraordinaire, seront appelés à délibérer et à émettre leur avis sur l'utilité et la convenance de l'entreprise.

Art. 5. — La chambre de commerce de Roubaix sera appelée à délibérer et à exprimer son opinion sur le même objet.

Art. 6. — Une commission composée de neuf membres se réunira à la Préfecture du Nord, le 16 août, à 2 heures pour, dans un délai de quinze jours, formuler son avis *tant sur les projets que sur les observations* auxquelles ils auraient donné lieu.

Art. 7. — Sont nommés membres de cette commission :

MM. Briot, propriétaire à Roubaix ;
Carrette, maire de Roubaix ;
Delcroix, maire d'Hem ;
Ego, négociant en tissus à Roubaix ;
Lagache, président de la chambre de commerce de Roubaix ;
Monvoisin, négociant en laines à Roubaix ;
Motte, industriel, député et conseiller général à Roubaix ;
Rousseau Achille, industriel à Roubaix ;
Roussel, industriel, conseiller général à Roubaix.

La Commission désignera elle-même son président et son secrétaire.

MM. les ingénieurs du département assisteront à la réunion d'enquête à titre consultatif.

Art. 8. — Le présent arrêté sera publié et affiché dans les communes des cantons de Roubaix et de Lannoy. Ces publications seront constatées par des certificats de maires.

Art. 9. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à chacun des membres de la Commission, à M. Stoclet, ingénieur en chef du département, à M. le Maire de Roubaix et à la Compagnie nouvelle des Tramways de Roubaix-Tourcoing.

Fait à Lille, le 7 juillet 1900.

Le Préfet du Nord,
L. VINCENT.

***

Cet arrêté a été pris par M. le Préfet du Nord, après réception de la lettre suivante de M. le Maire de Roubaix.

Roubaix, le 23 juin 1900.

Monsieur le Préfet,

Dans sa séance du 25 avril dernier, le Conseil général du Nord a décidé sur le rapport qui lui était présenté par l'un de ses membres, M. Chatteleyn, « qu'avant de statuer sur la demande de prorogation ainsi que sur la demande de concession et de rétrocession (du réseau des tramways) présentée par la ville de Roubaix, il aurait été procédé à l'enquête prescrite par l'article 23 de la loi du 11 juin 1881, sur l'utilité du réseau à créer. »

Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Préfet, de vouloir bien hâter la mise à l'enquête ainsi ordonnée par le Conseil général.

Cette procédure d'enquête est longue. Aux termes de l'article 6 du décret du 13 mai 1881, les pièces du dossier et les registres destinés à recevoir les observations doivent rester déposés pendant un mois à la Mairie de Roubaix. La commission a *quinze jours pour recueillir* les opinions qu'elle juge utile et donner son avis motivé. *Il semble* donc nécessaire que la commission d'enquête soit composée et que l'enquête soit ouverte dans le plus bref délai, pour que la question puisse être soumise au Conseil général dans sa session d'Août.

La mise à l'enquête aura pour effet de permettre à ceux qui, sans la connaître suffisamment, ont critiqué la convention nouvelle intervenue entre la Compagnie et la commune, de produire leurs arguments et d'abandonner une polémique stérile pour une discussion documentée et de bonne foi.

Cette mise à l'enquête immédiate répond, d'autre part, au sentiment que M. le Ministre des Travaux publics, a bien voulu me faire connaître. C'est d'autant plus évident que M. le Ministre était désireux de voir procéder à cette enquête, avant même la session d'avril du Conseil général. Enfin, le prompt accomplissement des formalités légales, en hâtant l'ouverture de chantiers importants, permettra d'utiliser un grand nombre de travailleurs atteints par la crise de chômage, qui préoccupe à bon droit les pouvoirs publics.

Tout le monde à Roubaix et dans les communes voisines considère l'extension du réseau comme s'imposant et présentant la plus grande utilité. Aussi suis-je certain, Monsieur le Préfet, que vous ferez droit à notre demande en faisant procéder, dans le plus bref délai, à l'enquête décidée par le Conseil général, il y a déjà deux mois.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Le Maire,
H. CARRETTE.

***

Le Maire de Roubaix dit avec raison que la mise à l'enquête permettra à MM. Motte, Chatteleyn et Roussel de vider leur sac.

Ces éminents personnages vont, en effet, pouvoir formuler à raise leurs critiques, et nous espérons qu'ils voudront bien expliquer pourquoi ils veulent dépouiller la commune de Roubaix de prérogatives et de droits qui lui appartiennent et que nul n'a songé à contester à d'autres communes du Nord, dans des circonstances identiques.

MM. Eugène Motte, Chatteleyn et Roussel, par dépit électoral et par rancune politique, cherchent à enrichir le département au détriment de la commune de Roubaix.

Pourquoi ?

Ils veulent enlever à la commune le droit de rétrocéder son réseau et ce droit ils veulent que ce soit le département qui l'exerce.

Pourquoi ?

Nous espérons qu'ils le diront à l'enquête.

INJURES RÉACTIONNAIRES

Notre confrère l'*Avenir* relève dans le *Journal de Roubaix* une injure grossière lancée à M. Loubet, qui a commis le crime de renvoyer un larbin, pour qui la feuille bien pensante se sent prise d'une sympathie toute confraternelle. Il l'*Avenir* s'étonne de cette grossièreté, dans un journal où M. Loubet proclamait récemment le respect du chef de l'Etat.

C'est l'*Avenir* qui a tort de s'étonner.

Au *Journal de Roubaix*, tout le monde est d'accord pour détester la République et les républicains. Il n'y a entre tout ce monde qu'une différence dans le degré d'hypocrisie : celui-là croyant habile de cacher des sentiments que cet autre crie sotte ment.

Clérical et réactionnaire était le *Journal de Roubaix* ; clérical et réactionnaire, il est et sera.

Son républicanisme de circonstance vaut celui du Cosaque Motte, soutenueur des soudards de coup d'Etat.

Programme de la Fête du 14 juillet

La fête sera annoncée par des salves d'artillerie.

Distribution extraordinaire de secours aux indigents inscrits au Bureau de bienfaisance ; amélioration de l'ordinaire des pensionnaires de l'Hospice ; concours de pigeons voyageurs organisé par les fédérations colombophiles de la ville : prix objets d'art ; à 7 heures du matin, double concours de pinsons, 300 francs de prix en espèces (les enfants seront ultérieurement désignés), jeux populaires dans tous les quartiers ; à neuf heures du matin, sur le boulevard de Mulhouse, formation du défilé des élèves des écoles communales de garçons ; à neuf heures et demie, sur la Grande-Place, mouvements d'ensemble par les élèves de l'Institut Turgot.

Défilé des élèves des écoles communales, les pupilles de la société de gymnastique La Roubaisienne, formeront la tête du défilé ; réception des instituteurs à la mairie, distribution de gâteaux dans les écoles communales ; à 10 heures, près du pont de la rue Ampère, concours de pêche à la ligne, 200 fr. de prix en espèces. M. Louis Dullies, cabaretier au quai de Halluin, reçoit les inscriptions. Les prix seront distribués chez M. François Boulet, quai de Rouen, 11.

A la même heure, concours de chant individuel et concours pour duos lyriques et comiques, diplômes et 135 francs de prix en espèces. Les concurrents sont répartis en division d'excellence, sections lyrique et comique, ainsi que la section de dames, concourront au théâtre de Roubaix, les concours des 1re et 2e divisions et duos, sections lyrique et comique, auront lieu au siège de la coopérative « La Paix », boulevard de Belfort.

Concours d'honneur au théâtre de Roubaix.

Une affiche spéciale donne les conditions des concours ; les inscriptions sont reçues à la mairie, bureau de la population.

A la même heure, concours de déclamation 200 francs de prix en espèces, diplômes et médailles ; les dames et les deux divisions d'excellence, dramatique et comique, pour hommes, concourront chez Mme Ve Dominique Rousseau, rue de Valmy. Les concurrents des 1re et 2e divisions pour hommes, concourront à la salle Delemon, rue Pierre Motte. Concours d'hommes chez Mme Ve Dominique Rousseau.

Une affiche spéciale contient le règlement du concours.

Les inscriptions sont reçues au secrétariat de la Mairie.

A 1 h. 1/2, au boulevard de Metz, formation du cortège composé des sapeurs-pompiers, des préposés de l'octroi, des sociétés instrumentales, chorales et de gymnastique subventionnées par la ville.

A 1 heures précises, départ du cortège, itinéraire : rue de la Vigne, de l'Ommelet, Grand'Rue et Grand'Place.

A midi, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, réception des commissions des sociétés, vins d'honneur.

A 3 heures de l'après-midi, à la jonction de l'ancien et du nouveau canal, boulevard Gambetta, joute sur l'eau 150 francs de prix en espèces. M. Edouard Degrive, cabaretier, boulevard Gambetta, 234, reçoit les inscriptions.

De 3 heures 1/2 à 6 heures, à la Grande-Place, lancement de ballons pilotés et de sujets comiques, par M. Desarbieux.

A 5 h. 1/2, au boulevard Gambetta, brillante fête de gymnastique par la Société municipale de gymnastique « La Roubaisienne », qui exécutera les exercices du concours fédéral de Paris.

A 6 heures, à la Grande-Place, ascension aérostatique par M. J.-B. Chorieux, qui montera le ballon « Le Titan ».

A partir de 8 h. 1/2, au square Pierre Catteau, Grand Concert public par les sociétés : Les Mélomanes roubaisiens, La Concordia, l'Union des Travailleurs, la Musique municipale « La Grande Harmonie ».

A la même heure, grand bal populaire chez Mme Ve Dominique Rousseau, rue de l'Alouette, aux places de la Liberté, du Fontenoy, Carnot, à l'angle des rues Magenta et Gernard, au siège de la société coopérative La Paix, à la place du Travail ; aux angles des rues de Lyon et du Tilleul, Turgot et Meyerbeer, Jeanne et de la Paix, au fort Mulhor, à l'angle des boulevards de la République et d'Armentières, rue du Fresnoy, etc.

Illuminations au gaz, à l'électricité et à giorno, à l'Hôtel de Ville, au square Pierre Catteau, à la Grande Place et aux bals populaires.

Les débits de boisson pourront rester ouverts pendant la nuit du 14 au 15 juillet ; les habitants sont invités à illuminer et à pavoiser les façades de leurs maisons.

Concours de chant

(435 fr. de prix en espèces et objets d'art)

RÈGLEMENT :

Le concours s'ouvrira à 10 heures précises du matin, et comprendra :

1° Un concours de chant individuel (hommes), formant une Division d'Excellence, une 1re et une 2e divisions, lesquelles seront composées de deux sections : une lyrique, l'autre comique.

La section lyrique sera divisée en trois catégories : 1° ténors ; 2° barytons ; 3° basses. Toutefois, cette disposition ne sera pas applicable à la 2e division, dont tous les concurrents ne formeront qu'une seule catégorie.

La section comique sera également divisée en deux catégories : 1° Les Chanteurs professionnels ; 2° les amateurs. Cette section comprendra le grime et le genre.

Le même chanteur ne pourra se faire inscrire que dans une seule division et une seule catégorie.

2° Un concours de chant individuel (dames). — Cette épreuve aura lieu sans distinction de catégories et ne comprendra qu'une section lyrique dans laquelle les concurrentes ne pourront chanter que l'air d'opéra, la romance, la bluette ou mélodie.

Les chanteuses professionnelles ne seront pas admises à concourir.

3° Une section d'honneur de la division d'excellence obligatoire pour les premiers prix des sections lyrique et comique de la division d'excellence. Le lauréat qui ne répondrait pas à l'appel de son nom perdrait tout droit à la prime qu'il aurait précédemment gagnée au concours individuel.

Chaque concurrent sera tenu de chanter un autre morceau que celui déjà primé.

4° Un concours de duos (lyriques et comiques).

Chacune de ces divisions comprendra les duos pour deux hommes, deux femmes, et homme et femme. On ne pourra se faire inscrire que dans une seule division.

5° Un concours d'honneur (sans distinction de catégorie).

Exclusivement réservé aux chanteurs de la section lyrique ayant obtenu un prix d'honneur dans les concours précédents.

Les concours désignés ci-dessous sont exclusivement réservés aux personnes habitant Roubaix.

Les chanteurs des sections lyriques ne pourront dire plus de trois couplets d'une chanson ou romance. Cette disposition ne s'applique pas aux comiques qui seront tenus de faire entendre leurs chansonnettes en entier.

Les morceaux primés l'année précédente ne pourront être redits par les mêmes personnes.

Les lauréats des concours antérieurs devront se faire inscrire dans une division ascendante.

Quiconque ne répondrait pas à l'appel de son nom perdrait tout droit au concours.

Chaque concurrent devra fournir au jury et au pianiste le morceau en musique avec l'accompagnement, sauf pour les chanteurs de la 2e division qui pourront concourir sans piano, s'ils le jugent à propos.

Le jury décernera les prix au plus haut nombre de points et opérera avec la plus grande impartialité. Néanmoins, il se réserve le droit de ne pas de erner de premier prix si le nombre de points exigé n'est pas atteint.

Si deux concurrents obtenaient le même nombre de points, il sera statué immédiatement par un vote du jury.

Les demandes d'inscription sont reçues dès maintenant, à la Mairie, par M. Léon Holleville, directeur des concours, qui se tient à la disposition des chanteurs qui désireraient obtenir des renseignements complémentaires.

Toute demande qui parviendrait après le 14 juillet, à 6 heures du soir, serait considérée comme nulle et non avenue.

Chaque concurrent indiquera très exactement le genre de concours, la division et la catégorie : ténors, barytons ou basses, dans lesquels il désire concourir. Il en sera de même pour la section comique, où chacun devra indiquer sa catégorie : Amateurs ou chanteurs professionnels et sa spécialité : le grime ou le genre.

Il sera formellement défendu de circuler, d'entrer ou de sortir des salles pendant l'audition des chanteurs.

Les amateurs chanteurs comiques sont prévenus que leurs chansonnettes seront soumises, au moment de leur inscription, à un rigoureux contrôle et que toutes celles susceptibles de froisser la morale et les bonnes mœurs seront impitoyablement rejetées.

Les accompagnateurs seront mis à la disposition des chanteurs qui voudraient répéter, le 7 juillet de 8 à 11 heures du matin.

Au Théâtre de Roubaix (M. Camille Vandenberghe, 1er prix du Conservatoire de Lille, accompagnateur).

A dix heures du matin, **Concours de chant individuel**. Division d'excellence.

Section lyrique : Ténors : 1er prix, avec diplôme, 15 fr. ; 2e, avec diplôme, 10 fr. ; 3e, avec diplôme, 5 fr.

Barytons : 1er prix, avec diplôme, 15 fr. ; 2e, avec diplôme, 10 fr. ; 3e, avec diplôme, 5 francs.

Basses : 1er prix, avec diplôme, 15 fr. ; 2e, avec diplôme, 10 fr. ; 3e, avec diplôme, 5 francs.

Section comique. — Chanteurs professionnels. Grime : 1er prix, avec diplôme, 15 fr. ; 2e, avec diplôme, 8 fr. — Genre : 1er prix, avec diplôme, 12 fr. ; 2e prix, avec diplôme, 8 francs.

Amateurs. — Grime : 1er, avec diplôme, 12 fr. ; 2e, avec diplôme, 8 fr. ; 3e, avec diplôme, 6 fr. — Genre : 1er prix, avec diplôme, 12 fr. ; 2e, avec diplôme, 8 fr. ; 3e, avec diplôme, 6 francs.

A 8 heures du soir, concours de duos.

Section lyrique : 1er prix avec diplôme, 15 fr. ; 2e id., 10 fr.

Section comique : 1er prix avec diplôme, 15 fr. ; 2e id., 10 fr.

Section d'honneur de la division d'excellence.

Obligatoire pour les lauréats des sections lyrique et comique de la division d'excellence.

Dans chaque section, prix unique, un objet d'art et diplôme.

Concours d'honneur.

Exclusivement réservé aux chanteurs ayant obtenu un prix d'honneur les années précédentes.

Prix unique : 10 francs et un diplôme.

Dans la salle de la Coopérative la Paix, boulevard de Belfort, 11.

Concours de chant individuel.

A dix heures du matin, deuxième division sans distinction de catégorie.

Section lyrique : 1er prix avec diplôme, 6 francs ; 2e id., 4 fr. ; 3e id., 2 fr.

Section comique : 1er prix avec diplôme, 6 francs ; 2e id., 4 fr. ; 3e id., 2 fr.

Grime : 1er prix avec diplôme, 8 fr. ; 2e, id., 6 fr. ; 3e, id., 4 fr.

Concours de dames.

Section lyrique, sans distinction de catégories.

1er prix avec diplôme, 15 francs ; 2e id., 10 fr. ; 3e id., 5 fr.

A trois heures du soir première division :

Section lyrique : Ténors, 1er prix avec diplôme, 8 fr. ; 2e id., 6 fr.

Barytons : 1er prix avec diplôme, 8 fr. ; 2e, id., 6 fr.

Basses : 1er prix avec diplôme, 8 fr. ; 2e, id., 6 fr.

Section comique. — Genre : 1er prix avec diplôme, 8 fr. ; 2e, id., 6 fr. ; 3e, id., 4 fr.

Grime : 1er prix avec diplôme, 8 fr. ; 2e, id., 6 fr. ; 3e, id., 4 fr.

Vu et approuvé :
Roubaix, le 15 juin 1900.

Le Maire,
H. THIERRY, adjoint.

Institut Turgot. — École primaire supérieure. — Notre école primaire supérieure a continué la série de ses succès d'examen au brevet de capacité pour l'enseignement primaire. Voici pour l'année scolaire 1899-1900 la série des lauréats :

Bernaert, Betremas, Cadée, Colard, Décaudin, Decottignies, Delaporte, Delchambre, Deville, Fried Georges, Fried Paul, Gahyde, Gérard, Huret, Lussie, Parmentier, Papavoine, Paquet, Varlet.

Il y a là, sans phrases, un éloge de l'enseignement donné dans notre établissement primaire supérieur. Nous le soulignons, certains de servir, par cette indication, les parents qui ont à cœur l'avenir de leurs enfants et qui veulent en faire des hommes d'intelligence et de caractère.

Une bonne mesure. — La commission des logements insalubres qui fonctionne avec un zèle et une activité dignes de tous les éloges, vient de prendre une excellente mesure, qui certainement, obtiendra dans notre population ouvrière, une approbation unanime.

Emue des plaintes nombreuses qu'elle reçoit à chaque instant, la commission a donné l'ordre d'évacuer les maisons de la cour située rue de l'Epeule, 14, et appartenant à Mme veuve Masure, domiciliée à Paris ; ces maisons seront démolies pour cause d'insalubrité.

Bravo, messieurs de la commission, continuez votre utile besogne, il y a pour vous de quoi faire à Roubaix, au point de vue de l'hygiène et de la salubrité publique, dans l'intérêt de la santé des ouvriers.

Certificat d'étude primaire. — Les examens du certificat d'études pour le canton de Roubaix-Ouest, écoles de garçons, a eu lieu hier, sous la présidence de M. Bourbon, inspecteur primaire.

Inscrits, 187 ; présents, 182.
Admissibles, 15 ; définitivement admis, 151.

Voici les noms des élèves qui ont obtenu des prix départementaux : 1er prix, Huart, école de la rue des Arts ; 2e, Lefort, Institut Turgot ; 3e, Lecrinier, école de Croix (Centre).

Un roubaisien mort en Afrique. — La mairie de Roubaix a été informée hier que M. Léon-Raymond Deryck, soldat de 1re classe au 4e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, 1re compagnie, était décédé à l'hôpital de Gabès ; l'inhumation a eu lieu le 5 juillet dernier.

La famille Deryck, qui habite place Faidherbe, 1, a été prévenue par les soins de M. le Maire de Roubaix, avec tous les ménagements que comporte une telle nouvelle.

Nous adressons nos condoléances aux malheureux parents si cruellement frappés.

Arrestation d'un banqueroutier. — Hier à midi 1/2, les agents de sûreté Deschildre et Triaill, ont mis en état d'arrestation, rue Rossini, en vertu d'un mandat d'amener délivré le 4 juil et courant par M. Pruduomme juge d'instruction, le nommé Eugène Dhalluin, né à Roubaix, le 16 novembre 1871, demeurant rue Rossini, n° 8, inculpé de banqueroute.

Chez nos pompiers. — Par décret de M. le président de la République, en date du 18 juin, M. Théodore Leperco, sous-lieutenant au corps des sapeurs-pompiers de Roubaix, a été nommé lieutenant, en remplacement du lieutenant Delannoy, admis à la retraite.

La reconnaissance et la présentation du nouveau promu, auront lieu, le 14 juillet prochain, à la Revue officielle.

Epuration nécessaire. — La police de sûreté de Roubaix, fait actuellement de la bonne besogne. Avant hier soir, le chef de la sûreté accompagné de son secrétaire et des agents Cuvelier et Deschildre, a fait, de 9 heures à minuit, une tournée en ville pour surveiller les estaminets malfamés.

Plusieurs contraventions ont été dressées contre des femmes qui servaient à boire sans être munies de certificats.

Le chef de la sûreté a constaté au cours de sa tournée qu'un certain nombre de ces établissements n'étaient en résumé que des maisons de prostitution non déguisées, échappant au contrôle médical du service sanitaire.

Il y a là un danger réel pour la santé publique et nous accueillons avec plaisir cette assurance qu'une surveillance sévère va être dirigée de ce côté afin de sévir contre les débitants qui transforment leurs estaminets en véritables lupanars, et contre les logeurs en garni qui facilitent la débauche des filles mineures en leur louant des chambres garnies.

Des contraventions pour défaut d'inscription sur registres des garnis ont été dressées.

Vol d'une échelle. — Une échelle a été volée dans une maison en construction, rue de Beaumont, au préjudice de M. Gustave Les Champs, entrepreneur, demeurant rue de la Bleche-Oneuald, maisons Vandamme, la nuit dernière nuit.

Plainte a cette déposée au commissariat du 2e arrondissement.

Un père dénaturé. — La police de Roubaix fait activement rechercher le sieur Auguste Bruggeman, âgé de 40 ans, qui le 30 juin dernier, dans la soirée, a abandonné à l'estaminet de la Gare d'Hem, rue du Chemin-de-Fer, 6, ses deux enfants, Auguste, âgé de 6 ans, et Suzanne, âgée de 3 ans.

Le lendemain soir, ce père dénaturé prenait un billet de logement à la sûreté de Roubaix.

Depuis, il a disparu et ses deux enfants ont été hospitalisés provisoirement au Bureau de bienfaisance.

A qui le mulet ? — Un mulet, répondant au doux nom de Kikiki, a été trouvé hier matin, vers 5 heures, au boulevard de Strasbourg, par M. Charles Chel.

Le propriétaire de l'animal peut le réclamer au commissariat du 2e arrondissement.

Arrestation de fraudeur. — Dans l'avant-dernière nuit, vers 2 heures du matin, les agents de la police en tenue, Bourgois et Cailliet, étaient en surveillance au parc de Barbieux, lorsqu'ils virent dans le sentier du crochet, deux individus venant à eux, avec une charge sur l'épaule.

Se croyant en présence de voleurs, les agents se mirent à leur poursuite. L'un des noctambules, en abandonnant le fardeau qu'il portait sur l'épaule et qui contenait 50 kilos de café vert, l'autre se laissa arrêter sans résistance et remit aux agents la charge qu'il portait, soit également 50 kilos de café vert. C'est un sieur Charles Hurin, âgé de 19 ans, né à Roubaix, fraudeur, demeurant rue de la Conférence, 11.

Les 50 kilos de café vert et le fraudeur, ont déposés au poste du 2me arrondissement.

Un accident de voiture. — Hier matin, vers 7 h. 1/2, rue de Valmy, un cheval attelé à une voiture appartenant à M. Ducoin, boulanger, rue du Coq Français, prit soudain le mors aux dents et partit, traînant la voiture malgré qu'il eût brisé ses harnais.

A ce moment de nombreux enfants se rendaient à l'école ; on jugea de la frayeur qui s'empara des pauvres petits, qui s'enfuyaient dans toutes les directions en poussant des cris de détresse.

Heureusement, un courageux citoyen M. Faux, laitier réussit à sauter à la tête du cheval qu'il parvint à maîtriser.

Le cheval a été blessé au flanc ; les harnais sont très endommagés.

Chronique colombophile. — Union fédérale et fédération roubaisienne réunies, ou les deux Roubaisiennes. — Aujourd'hui Samedi de 4 à 7 h. 1/2 du soir, inscription des pigeons pour le concours de Clermont, 150 francs de prix d'honneur, plus un superbe service de table à la 1re série de 2 pigeons non désignés. Deux régulateurs aux 2 séries suivantes.

Mise 1 fr. 50 par pigeon dont 0,70 c. pour frais. Les pigeons à 50 c. participeront à tous les prix d'honneur.

Bureaux d'inscriptions :

1° Chez Hervan, coin de la rue des Anges et rue Stephenson ;

2° Chez Vangœthem, au fort Sion.

Bal champêtre. — Un grand bal champêtre est organisé au Palais, rue du Pile, 8, pour le dimanche 8 juillet, à 7 h. du soir.

Prix d'entrée 0,50 cent par personne.

Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue Ternaux. — A l'occasion du tirage de la Tombola que l'association a organisée récemment au profit des enfants nécessiteux de l'école, une FÊTE-CONCERT sera donnée le dimanche 8 juillet à trois heures et demie très précises, dans la salle principale de l'ancien Collège, rue du Collège.

La Philharmonique du Jean Ghislain, l'orphéon de l'école et des artistes du plus haut mérite prêteront leur concours à cette fête de bienfaisance.

Association amicale des Anciens élèves de l'Institut Turgot. — Il est rappelé aux membres actifs que l'Assemblée générale aura lieu dimanche matin 8 courant à 11 h. précises, à l'Institut Turgot.

Ordre du jour : 1° Lecture du rapport du secrétaire ; 2° Présentation de la situation de caisse ; 3° Excursion annuelle.

Société mutuelle des médaillés et des soldats coloniaux français. — La réunion générale de tous les soldats coloniaux français, aura lieu le dimanche 8 juillet prochain à 9 heures du soir précises, chez M. Elie Catteau, estaminet de l'Epeule, n° 187, à Roubaix.

Ordre du jour

Lecture du nouveau règlement. — Admission.

MOKATINE PAR-

PARTI OUVRIER

Section roubaisienne

CONVOCATIONS. — Le 1er groupe se réunira aujourd'hui samedi, à 8 h. 1/2 du soir, en son local, rue de Naples.

Réunion générale. — Causerie par Jacques Vingrras sur le Collectivisme.

SECTION VÉLOCIPÉDIQUE. — Réunion des membres de « La Pédale Ouvrière », dimanche, à trois heures de l'après-midi, au local « La Paix ».

Présence obligatoire de tous les membres. Excursion.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

du 6 Juillet 1900

NAISSANCES. — François Vanmaele, rue Lacroix, cour Prouvost, 5. — Gustave Geldhof, rue de Tournai, maisons Dolphens-Lancet, 1. — Gabrielle Desmoulet, rue Grétry, 30. — Arthur Brancel, rue Fourcroy, cour Mettecamps, 2. — Emile Deroissart, rue du Grand-Chemin, 118. — Julia Bracaval, rue Jacquart, cour Duelluin, 8.

DÉCÈS. — Auguste Panaskouck, 55 ans, rue Blanchemaille. — Donatus Vandermeersschen, 41 ans, rue Blanchemaille. — Emilie Vandenberghe, 42 ans, rue Blanchemaille. — Adolphe Dupuis, 20 ans, rue Nabuchodonosor, cour Borgès, 58.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Tourcoing s'est réuni hier soir, à neuf heures, sous la présidence de M. Lecomte, adjoint.

Vingt-neuf conseillers étaient présents.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations, le Conseil aborde l'étude et la discussion des diverses questions portées à l'ordre du jour.

Service des eaux. — Ligne de Bousbecque acquisition d'un terrain contigu. — Le conseil donne à l'administration municipale, l'autorisation de traiter cette acquisition.

Distribution d'eau potable. Emprunt complémentaire. — Le conseil adopte l'emprunt d'une somme de 300000 francs à un taux de 3 fr. 75 0/0, pour faire face aux nouvelles dépense.

MM. Corion et Quivrion, présentent des observations au sujet des eaux du quartier de la Malasence, qui sont disent-ils infectes.

Réservoir du Mont des Bouneets, tuyauterie et robinetterie. — Le conseil décide qu'il sera décidé à l'adjudication des fournitures désignées aussitôt après avoir reçu l'autorisation de M. le Préfet, qui en sollicitera le strict délai de l'ajournage.

Fontes dues à la Société de Pont-à-Mousson. — M. le secrétaire-général donne lecture des nouveaux tarifs offerts par cette société.

M. Loridan Charles demande la parole. Il fait remarquer qu'il serait prudent d'exiger une garantie de solidité par la société de Pont-à-Mousson.

Les nouveaux tarifs sont adoptés.

Service vicinal, demande d'abandon gratuit au profit de la ville. — Adopté.

Aménagement de l'Hôtel-de-Ville. — Le conseil autorise l'exécution des grands travaux d'achèvements mobiliers.

Ecole des Arts décoratifs, communication des notes des élèves boursiers de la ville. — M. Flament, adjoint, donne lecture des notes obtenues par les élèves Clément et Mullez, boursiers de la ville.

Le Conseil municipal vote des félicitations à l'élève Mullez qui a obtenu 5 premiers prix.

Fabriques d'Eglises. — Comptes de 1899, budget de 1901. Adopté.

Hospices et bureau de bienfaisance. — Les comptes de 1898 et les budgets supplémentaires de 1899 sont adoptés.

Caisse d'épargne. — Le compte rendu des opérations de 1899 est approuvé.

Nomination d'un directeur. — Sur la proposition de M. Lecomte, il est procédé immédiatement à cette élection.

Le citoyen Quivron refuse de voter, faisant remarquer qu'on aurait dû d'abord discuter cette élection en réunion officieuse. MM. Denis Grau, 13 voix ; Victor Flament, 7 voix ; Corion père, 1 voix ; bulletins blancs, 4.

M. Denis Grau est nommé directeur de la caisse d'épargne en remplacement de M. Duhamel, décédé.

M. Quivron proteste à nouveau contre ce vote, disant qu'il n'avait pas connaissance des candidats.

Après une réplique de M. Flament, adjoint et une remarque de M. Ch. Loridan, le vote est acquis.

Exposition universelle. — Il est décidé d'envoyer 25 délégués et d'accorder un crédit de 500 francs.

M. Lecomte propose de faire comme la fois précédente, c'est-à-dire de convoquer les Prud'hommes patrons et ouvriers, la Chambre syndicale, et d'y adjoindre six conseillers municipaux qui seront désignés à nouvelle tenante.

Le citoyen Quivron dit qu'il ne doit pas y avoir de manœuvres préparatives.

Le citoyen Quivron fait remarquer que les conseillers sociaux sont intimidés ; il dit qu'il y a là un parti pris.

L'heure tardive à laquelle est terminée la réunion, nous empêche d'en publier le compte rendu complet.

Nous y reviendrons demain.

M. Loridan Charles tient à marquer au citoyen Quivron que le Conseil ne peut le désigner, ni le citoyen Delphin Dumortier, car ils font tous deux partie des Prud'hommes, et qu'ils pourraient être nommés des deux côtés.

Après quelques observations de MM. Leveugle, Barrois, Lecomte, on procède au vote qui donne les résultats suivants. Sont nommés délégués : MM. Sealbert, Leveugle, Loridant fils, Saison, Parsy, Vogt.

Envoi de délégués à l'Exposition. — Les ouvriers et ouvrières de la filature faisant partie du Syndicat, sont priés de vouloir bien assister à l'assemblée qui aura lieu, le dimanche 8 juillet à 4 h. 1/2 précises, chez le citoyen Delsalle, rue de la Latte, 33.

Ordre du jour : vote des délégués pour l'Exposition de Paris.

Aux abattoirs. — M. Ansart, vétérinaire inspecteur des denrées, a fait saisir et enfouir, comme impropre à la consommation, une vache pesant 1.1 kilos.

Les arrivages aux Halles. — A la date du 6 juillet, il est arrivé aux Halles : Marée 1450 kilos ; abricots 250 kilos ; cerises 3000 kilos ; fraises 350 kilos ; beurre 150 kilos ; pommes de terre 1115 kilos ; groseilles 25 kilos ; fromage 200 kilos.

Circulation interrompue. — La circulation des tramways électriques a été interrompue jeudi soir à partir de cinq heures et demie, sur la ligne du Pont de Neuville, par suite de la rupture du fil du trolley survenue en face du n° 256 de la rue de Gand.

Mauvais fils. — Procès verbal a été dressé à la charge du nommé Levillain Désiré, âgé de 17 ans, fraudeur, demeurant rue des Trois Pierres, pour coups à sa mère et à une voisine.

Cet individu est très mal noté, il a du reste été arrêté jeudi après-midi pour vol de zinc.

Un nouveau genre de concours. — Cette année, nous aurons à Tourcoing, le 14 juillet, un concours de grimaces ; toutefois qu'elles soient décentes, les candidats sont libres de faire les plus gracieuses, comme les plus affreuses grimaces.

Des prix en espèces seront accordés.

Nous sommes certains qu'il y aura foule de spectateurs, et qu'ils pourront se donner une bosse de rire.

Reste à savoir si les membres du jury tiendront suffisamment leur sérieux pour pouvoir apprécier.

Concert public. — A l'occasion de la grande course vélocipédique Tourcoing-Béthune subventionnée par la ville, le concert de la place Thiers n'aura pas lieu dimanche prochain 8 juillet, et sera remplacé par une exécution sur le kiosque de la Grand'place, où l'Harmonie « La Fraternelle » fera entendre de 4 à 6 heures de l'après-midi, outre quelques morceaux de circonstance, le programme suivant :

1. Marche des Mousquetaires, Kohnemann. — 2. Margarita, ouverture, L. Blémant. — 3. Rif, Rif, fantaisie, R. Planquette. — 4. Attila, fantaisie, Verdi. — 5. Les Mousquetaires au Couvent, fantaisie, Varney. — 6. La Grange aux Armes, schottisch, Bléger.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WASQUEHAL. — **Etat-Civil.** — *Décès* — Marcelle Vandevyver, 25 jours, Hameau Plomeux.

BAISIEUX. — **Sans pain.** — Le garde-champêtre Alphonse Florin a arrêté en flagrant délit de mendicité le nommé Cyrille D..., 41 ans, sans domicile fixe.

D... a été remis